

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 409

Rubrik: Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des auteurs à l'usage de la jeunesse

Fouillant dans la bibliothèque de mon gymnase, je suis tombé sur un livre paru voici deux ans, un *Choix de textes (Lesebuch, Raccolta di testi, Collecziun da texts)* édité par « le Conseil fédéral suisse » et préfacé par le Président de la Confédération pour 1974, Ernst Brugger. A l'usage plus particulièrement semble-t-il de la jeunesse. Bien.

J'ai examiné les contributions romandes...

Littéraires : Gilliard, Cingria, Ramuz, Alexis Peiry (*L'Or du Pauvre*), Gilles (*La Haute Conjoncture*), Anne Cuneo, Georges Haldas... J'apprécie Peiry, j'aime beaucoup Gilles, j'ai de l'estime pour Anne Cunéo, et je tiens Haldas pour l'un des premiers écrivains de notre pays et d'aujourd'hui.

Les critères du choix

Toutefois, je ne puis m'empêcher de me demander selon quels critères les auteurs de la sélection ont procédé. Pourquoi pas Mercanton ou Landry ? Pourquoi pas Chappaz ou Corinna Bille ? Pourquoi pas Alice Rivaz ou Monnier ? Pourquoi pas Jaccottet, que je place très haut, ou Chessex, que je n'aime guère, mais qui a ses partisans ?

On me répondra qu'il fallait choisir. Passons !

Passons aux contributions non littéraires. Parmi lesquelles je relève, à côté du général Guisan ou de Denis de Rougemont, Léon Nicole (*Comment je devins socialiste et Chef d'un parti cantonal*) et Pierre Céréssole (*Refus de payer la taxe militaire*).

J'ai beaucoup de sympathie pour Léon Nicole et je tiens Pierre Céréssole, fondateur du Service civil international, pour l'un de nos grands hommes.

Mais enfin, tout le monde n'est pas de cet avis. Ces Messieurs du « Nouvelliste valaisan » risquent de ne pas être contents. Avons-nous beau-

coup plus de raisons de l'être ? Je ne crois pas. Je ne crois pas, car enfin Léon Nicole a été condamné par un tribunal, sur requête d'un procureur *ad hoc*, désigné par la Confédération, comme responsable des événements de Genève 1932, et par conséquent des treize morts, victimes de ces événements. Il s'en explique dans son deuxième texte. J'imagine donc que si l'on propose ce texte aux jeunes, c'est qu'on tient qu'il a été injustement condamné. « Même s'il ne peut partager le point de vue de tous les auteurs, (le lecteur) ne manquera pas de reconnaître dans chacune de leurs contributions un dévouement à notre pays et un sens des responsabilités envers ses habitants. » Moi, je veux bien... Je dirai même que je suis enchanté — mais ce n'est certes pas ce que disaient nos dirigeants du vivant de Nicole ! Il faut donc comprendre que ceux qui ont jugé Nicole sont désavoués ? Restent les treize morts ! Si Nicole n'est pas responsable de leur mort — ce dont j'ai toujours été persuadé — il faut donc que ce soit ceux qui ont donné l'ordre de tirer ? ou le Conseil d'Etat genevois, qui a requis la troupe ? Ou tout au moins les provocateurs fascistes d'Oltramare ? On ne le dit pas. Quant à Pierre Céréssole, il a passé à diverses reprises devant les tribunaux pour refus de servir, refus de payer la taxe militaire, etc. Le Conseil fédéral est donc apparemment d'avis qu'il avait raison — et j'en déduis que le service civil et le droit des objecteurs de conscience vont enfin être établis ?

Trois hypothèses

Or nous savons bien que ce n'est pas le cas. Que rien n'a changé. Et par conséquent que ce *Choix de textes* ne laisse... le choix qu'entre trois hypothèses :

1. Ou bien le Conseil fédéral ne sait pas ce qu'il fait et il a confié à des copains de copains d'un cousin le soin d'éditer une anthologie selon les meilleurs principes de la fondue moitié-moitié, rehaussée de quelques truffes !

2. Ou bien il a le plus parfait mépris pour ce que des « intellectuels » pensent, disent ou écrivent et pour ce que les citoyens et plus particulièrement les jeunes lisent...

3. Ou bien enfin il veille à son image de marque (« Voyez comme nous sommes tolérants ! Ce n'est pas dans les pays de l'Est que... » et gnian gnian gnian), tout en récupérant sournoisement les contestataires : « Voyez Nicole. Même Nicole — nous l'avons enfermé un peu autrefois, et son fils également; nous avons dû... — témoigne « de façon parfois très personnelle », c'est vrai, mais n'empêche, « d'une inlassable volonté de comprendre le sens et la nature de notre Etat » (Avant-propos). J. C.

INFORMATION

Dialogue Nord-Sud : en marge des déclarations officielles

Le Service d'information tiers-monde (case postale, 3000 Berne 9), que nous avons souvent cité dans ces colonnes, poursuit son travail de décryptage de l'actualité du développement. Son dernier dossier (No 4, 1977) est tout entier consacré à une question qui mérite bien quelques éclaircissements : le dialogue Nord-Sud et la position de la Suisse. Une étude particulièrement bienvenue sur un sujet difficile à percevoir à travers ses multiples rebondissements internationaux, sur un sujet où les communiqués officiels étouffent dans la « grande presse », le plus souvent, toute prise de position critique et originale.

Les têtes de chapitres du travail précis et clair du Service d'information tiers-monde : la Suisse et le dialogue Nord-Sud — les exigences des pays en développement : programme intégré — la position des pays industrialisés — le désendettement. Et le diagnostic des auteurs : « La Suisse pourrait bien une nouvelle fois manquer une occasion de faire plus pour les intérêts des pays en dévelop-